

LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DEPUIS 1980



CPFFP ANIMER ET DISPENSER L'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE EN PSYCHIATRIE

FORMATION CERTIFIANTE



OGDPC habilité
à dispenser des
programmes de DPC

www.afar.fr

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | formation@afar.fr
N de formation : 11 75 04 139 75 | SIRET : 410 079 339 00017 | NAF : 8559A



Durée du stage | 7 jours

Coût | 2 010 euros

durée : 7 jours prix : 2 010 € (+ Frais de dossier : 50 €)

Le projet de formation

Cette formation amène un autre regard, une autre posture de chacun des acteurs en permettant :

- de prendre en compte le savoir expérientiel du patient
- d'être dans une approche holistique du patient et son entourage
- de participer activement à son parcours de soin en l'encourageant et le responsabilisant pour être acteur de son projet de vie.

↓ LE DEROULEMENT DU CURSUS

1

ADMISSION DU CANDIDAT

Les pré-requis de la formation

- Avoir un diplôme dans le champ de la santé ou médico-social
- Avoir une expérience professionnelle en psychiatrie
- Pratiquer l'éducation thérapeutique au sein d'une équipe pluri-professionnelle

La formation s'adresse aux professionnels exerçants en psychiatrie adulte intervenants auprès de patients et leur entourage.

Ce stage ne s'adresse pas à des coordonnateurs ETP.

Liste de pièces à fournir pour l'inscription au cursus :

- Un Curriculum Vitae,
- Une lettre de motivation formulant l'expression du projet professionnel du candidat ainsi que sa motivation à suivre le cursus,
- Une copie de son dernier diplôme ou certificat obtenu.

2

RÉALISATION DU CURSUS

L'apport de la formation

Le dispositif d'accompagnement à la certification permet à chaque professionnel de :

- mener à bien son projet professionnel
- approfondir les compétences pour dispenser l'ETP auprès du patient et de son entourage en psychiatrie
- acquérir une posture soignante favorisant l'empowerment du patient dans son parcours de rétablissement
- formaliser et présenter à la fin du cycle, un projet ETP qui serait évalué et réajusté lors de chaque session

Le contenu du cursus

Liste des stages à effectuer pendant le cursus

- 57 CPFFP ETP : animer et dispenser l'éducation thérapeutique en psychiatrie

CPFFP ETP : ANIMER ET DISPENSER L'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE EN PSYCHIATRIE

N° du stage	57 1 2018 INTER	Lieu de stage	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	7 jours	Dates	du 14/05/2018 au 18/05/2018 et du 27/06/2018 au 28/06/2018
Coût	2 010,00 €	ou	du 17/09/2018 au 21/09/2018 et du 08/11/2018 au 09/11/2018

PUBLIC CONCERNÉ

- Infirmiers, cadres, psychologues, médecins, aides-soignants, assistants socio-éducatifs, ergothérapeute exerçant en service de psychiatrie infantile, psychiatrie adulte, psychiatrie de la personne âgée et intervenant auprès des patients et de leur entourage.
- Ce stage ne s'adresse pas à des coordonnateurs ETP qui peuvent s'inscrire au stage n° 546 : "ETP en psychiatrie : de la demande d'autorisation à l'ARS à la coordination d'un programme".

INTERVENANTS

- Un cadre supérieur de pôle de psychiatrie adulte, coordonnateur éducation thérapeutique des programmes ETP spécifiques à la psychiatrie.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Permettre aux professionnels d'acquérir et ou de développer les compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient (ETP), tel que définie par l'arrêté du 14 janvier 2015 (modifiant l'arrêté du 2 août 2010).
- Présenter ce qu'est l'ETP : définition, objectifs, finalités, cadre réglementaire, la démarche éducative.

- A chacune des 4 étapes de la démarche ETP définies selon l'HAS, faire le lien avec les 6 situations présentées dans le référentiel pour dispenser l'ETP (INPES juin 2013).
- Permettre aux professionnels de réfléchir à l'élaboration d'un programme ETP spécifique pour les patients suivis en psychiatrie.
- Appréhender la place de la famille et ou des aidants.
- Intégrer les programmes d'éducation thérapeutique dans les parcours de soins.
- Accompagner les stagiaires dans la formalisation d'un programme ETP spécifique à leurs pratiques en psychiatrie et adaptable en fonction des besoins du patient.
- Identifier les facteurs favorisant l'empowerment (pouvoir d'agir) de la personne dans son parcours de rétablissement en santé mentale dans le cadre de la démarche ETP.
- Repérer les éléments du cahier des charges de la demande d'autorisation d'un programme ETP de l'ARS.

CONTENU

1. Clarifier les concepts éducation thérapeutique du patient éducation à la santé.
2. Initier la démarche ETP.
3. Instaurer une dynamique de changement.
4. Favoriser l'approche holistique empowerment rétablissement en santé mentale.
5. Formaliser les projets ETP à partir de thèmes amenés par les participants.

CPFFP ETP : ANIMER ET DISPENSER L'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE EN PSYCHIATRIE

6. Mettre en œuvre un programme ETP.
7. Formaliser les critères d'évaluation en lien avec les compétences à acquérir du patient.
8. Appréhender les compétences pour dispenser et coordonner l'ETP selon le référentiel INPES.
9. Intersession : mise en application sur le terrain.
10. Formaliser l'évaluation d'un programme ETP.
11. Formaliser la demande d'autorisation d'un programme ETP auprès de l'ARS.

VALEUR AJOUTÉE

- L'établissement s'inscrit dans une démarche qualité respectant les recommandations de l'HAS et le cadre réglementaire défini par l'arrêté du 14 janvier 2015.
- Formation habilitée DPC.
- Formation certifiante. Remise d'un certificat CPFFP : certificat professionnel de la fédération des organismes de formation.

3

VALIDATION DU CURSUS

Une mesure est faite sur l'acquisition des connaissances en comparant les résultats des QCM « AVANT » et le résultat des QCM « APRÈS ».

Le processus de validation exploite les données suivantes :

- résultats des QCM : obtention d'une note supérieure ou égale à la moyenne après la formation
- synthèse d'un éventuel suivi individuel et son apport
- synthèse des appréciations des intervenants

A l'issue de cette validation, le jury de l'Afar délivre au candidat le certificat professionnel CP FFP :

"Animer et dispenser l'éducation thérapeutique en psychiatrie"



www.afar.fr